

PENSIONSKASSE SCHWEIZERISCHER ANWALTSVERBAND
CAISSE DE PENSION FÉDÉRATION SUISSE DES AVOCATS
CASSA PENSIONI FEDERAZIONE SVIZZERA DEGLI AVVOCATI

RAPPORT DE GESTION 2015

Table des matières **Page**

RAPPORT DE GESTION

Rapport annuel ⇒ 3

Bilan ⇒ 6

Compte d'exploitation ⇒ 8

Annexes aux comptes annuels

1. Bases et organisation ⇒ 11

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes ⇒ 13

3. Nature de l'application du but ⇒ 13

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence ⇒ 14

5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture ⇒ 15

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements ⇒ 18

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation ⇒ 24

8. Conditions de l'autorité de surveillance ⇒ 26

9. Autres données concernant la situation financière ⇒ 27

10. Événements postérieurs à la date du bilan ⇒ 27

11. Rapport de l'organe de révision ⇒ 28

En cas de litige quant à l'interprétation du présent rapport de gestion, seul le texte allemand fera foi.

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT au rapport de gestion 2015 de la CP FSA

Les organes de la CP FSA ont à nouveau été confrontés à trois questions très importantes durant l'exercice 2015 : Pour qui travaillons-nous ? Comment travaillons-nous ? Et quelles sont les conditions-cadres que nous devons respecter ?

La CP FSA assure les avocates et avocats, les notaires indépendants ainsi que leur personnel respectif. Le développement de la société ainsi que les conditions-cadres économiques font évoluer les structures de la profession d'avocat. Le notariat, avec son influence romane en tant que profession indépendante soumise à la surveillance de l'État, est également exposé au risque : la législation prévoit une libéralisation géographique et souhaite supprimer l'obligation d'authentification des actes juridiques. La CP FSA se doit d'analyser ces modifications de structures afin de pouvoir répondre au mieux aux nouveaux besoins de sa clientèle. Pour ce faire, de nouveaux plans modulables seront d'une part introduits dès 2017. D'autre part, l'étroite collaboration avec le Service-FSA Assurances permet d'offrir un service à la clientèle adapté à ces nouveaux besoins.

La structure et le fonctionnement du secrétariat ainsi que les organes de la CP FSA sont contrôlés régulièrement. Le Conseil de fondation a décidé d'externaliser les parties essentielles du traitement d'informations (IT) auprès d'un nouveau prestataire externe (Swiss Life Pension Services). Le transfert des informations aura lieu durant l'année 2016. Le but premier étant d'améliorer la qualité du service pour les assurés et les nouveaux clients.

Le plus grand défi de la CP FSA en 2015 a été le cadre juridique et surtout économique. Le 2^{ème} pilier a subi ces quelques dernières années une véritable vague de réglementations, qui a engendré une augmentation croissante de la charge de travail. Afin de faire face à cette situation, les organes de la CP FSA misent sur des améliorations d'ordre organisationnel ainsi que sur une limitation des coûts dans le domaine de la gestion de fortune.

L'évolution des conditions économiques a été plus alarmante. La suppression du taux plancher du franc contre l'euro qui a provoqué des fluctuations du marché, l'introduction du taux d'intérêts négatifs par la Banque nationale suisse ainsi que les taux faibles exigent de nouvelles réponses, car les taux d'intérêts bas remettent en particulier en question les principes sur lesquels repose le système des assurances sociales. Les obligations de prestations du 2^{ème} pilier doivent être adaptées, en effet, des modifications de la politique de placement n'engendrent plus vraiment d'amélioration du résultat des placements. Le Conseil de fondation a décidé d'adapter les valeurs actuarielles, car la CP FSA part du principe que les taux d'intérêt bas vont perdurer encore longtemps. En réduisant le taux d'intérêt technique ainsi que le taux de conversion des rentes, la CP FSA renforce sa viabilité et réalise un de ses objectifs principaux, à savoir éviter tant que possible la redistribution entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes.

La CP FSA a pu en 2015 faire jouer l'intégralité de ses avantages de caisse de pension autonome par rapport à la solution de réassurance populaire, et a pu octroyer un intérêt de 3 % grâce au résultat des placements (cet intérêt est également valable pour la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse !). Si l'on tient compte de l'inflation négative, un taux d'intérêt réel de plus de 4 % en résulte.

CP FSA

La CP FSA va continuer d'évoluer ces prochaines années, années qui marqueront un changement de génération à la direction de la caisse de pension.

Le Conseil de fondation de la CP FSA remercie tous ses assurés, ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que ses partenaires externes, en particulier la Fédération Suisse des Avocats et son secrétariat général, pour la bonne collaboration durant l'année 2015.

CP FSA

26 février 2016

Le Président

Dr. F.X. Muheim

La CP FSA en un coup d'œil

Chiffres clés	2015	2014	Changement	
Contrats d'affiliations	918	927	-9	-1.0%
Personnes assurées totales	1'687	1'644	43	2.6%
dont bénéficiaires de rente de vieillesse	138	112	26	23.2%
Part de bénéficiaires de rente de vieillesse	8.2%	6.8%		
Taux d'intérêt (obligatoire et surobligatoire)*	3.00%	2.00%		
Taux d'intérêt minimum pour la part obligatoire*	1.75%	1.75%		
Rendement net de la Fondation	1.3%	6.7%		
Degré de couverture	107.5%	110.0%		
Taux d'intérêt technique	2.25%	2.75%		
Bases techniques	LPP 2015	LPP 2010		
Taux de conversion à l'âge ordinaire de la retraite de 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes **	6.00%	6.00%		

Compte d'exploitation			Changement	
	millions Frs	millions Frs	mio. Frs	%
Cotisations (épargne et risque)	27.2	26.5	0.7	2.6%
Rachats d'années de cotisations manquantes	17.3	20.5	-3.2	-15.6%
Apports de libre passage (PLP)	10.1	11.1	-1.0	-9.0%
Prestations aux assurés (y c. PLP en cas de sortie)	40.3	32.2	8.1	25.2%
Frais d'administration par assuré ***	Frs 431	Frs 393	+Frs 38	9.7%

Bilan			Changement	
	millions Frs	millions Frs	mio. Frs	%
Capitaux de prévoyance (réserve mathématique)	493.1	461.8	31.3	6.8%
Somme au bilan	536.4	515.2	21.2	4.1%
Réserve de fluctuation de valeurs	37.1	46.2	-9.1	-19.7%

* Une rémunération supplémentaire de 1.25 % (contre 0.25 % l'année précédente) a été octroyée en 2015 sur les avoirs de vieillesse du portefeuille d'assurés au 31 décembre 2015.

** Taux de conversion des rentes dès le 01.01.2016 : 5.8 %

*** Sans frais d'administration extraordinaires de Frs 443'368 en 2015.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

	Numéro annexe	2015 Frs	2014 Frs
ACTIFS			
Moyens opérationnels		23'160'906	37'373'208
Liquidités et placements sur le marché monétaire	6.8	15'104'789	32'096'380
Créances résultant de cotisations dues		4'508'236	4'215'208
Autres créances	6.8	938'579	672'053
Compte de régularisation actif	7.1	2'609'302	389'567
Titres (portefeuilles) :	6.4	513'288'565	477'854'127
Liquidités dans dépôts de titres		2'176'668	6'646'876
Obligations Suisse + étranger en Frs		199'177'538	174'841'187
Obligations étranger en ME		32'191'242	32'460'822
Fonds immobiliers		62'750'039	55'030'251
Immobiliers (placements directs)		49'917'480	35'534'992
Actions Suisse		42'569'181	43'233'861
Actions étranger		96'285'313	108'740'076
Infrastructures (actions)		4'809'668	3'071'920
Matières premières		19'661'858	13'758'642
Private equity		2'495'554	2'928'058
Autres placements alternatifs		1'254'024	1'607'442
Total actifs	6.4	536'449'471	515'227'335

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015 (suite)

	Numéro annexe	2015 Frs	2014 Frs
PASSIFS			
Dettes		5'168'831	6'793'207
Prestations de libre passage		3'336'225	5'957'279
Acomptes de cotisations		543'736	340'275
Autres dettes		1'288'870	495'653
Compte de régularisation passif	7.2	686'776	183'480
Réserve de contributions de l'employeur	6.9	415'963	258'618
Capital de prévoyance et provisions techniques		493'050'633	461'829'206
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	416'470'997	409'750'058
Réserve mathématique retraités	5.4	75'311'228	50'515'902
Provisions techniques	5.5	1'268'408	1'563'246
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	37'127'268	46'162'824
Fonds propres / découvert		0	0
Situation en début de période		0	0
Excédent de produits		0	0
Total passifs		536'449'471	515'227'335

COMPTES D'EXPLOITATION du 1^{er} janvier au 31 décembre

	Numéro annexe	2015 Frs	2014 Frs
Cotisations et apports ordinaires et autres		44'709'386	47'049'344
Cotisations des employés	5.2	13'605'600	13'230'583
Cotisations des employeurs	5.2	13'605'600	13'230'583
Prélèvement de réserve de contributions de l'employeur pour financement des cotisations	6.9	-34'756	-36'331
Primes uniques et rachats	5.2	17'340'841	20'490'327
Apports dans réserve de contributions de l'employeur	6.9	192'101	134'182
Prestations d'entrée		10'303'074	11'192'764
Apports de libre passage	5.2	10'059'494	11'075'279
Remboursements versements anticipés EPL / divorce	5.2	243'580	117'485
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées		55'012'460	58'242'108
Prestations réglementaires		-23'058'153	-20'163'527
Rentes de vieillesse		-3'667'560	-3'075'100
Rentes de survivants		-123'035	-110'300
Exonérations de primes		-203'907	-217'957
Prestations en capital à la retraite	5.2	-18'955'469	-16'760'170
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	5.2	-108'182	0
Prestations de sortie		-17'285'766	-12'061'827
Prestations de libre passage lors de sorties	5.2	-16'477'277	-11'470'595
Paiements en espèces	5.2	-9'314	-6'832
Versements anticipés EPL / divorce	5.2	-799'175	-584'400
Sorties de capitaux relatives aux prestations et versements anticipés		-40'343'919	-32'225'354

COMPTES D'EXPLOITATION du 1^{er} janvier au 31 décembre (suite)

	Numéro annexe	2015 Frs	2014 Frs
Reports (voir compte d'exploitation page 8)			
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées		55'012'460	58'242'108
Sorties de capitaux relatives aux prestations et versements anticipés		-40'343'919	-32'225'354
Dissolution / constitution du capital de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-31'378'772	-35'176'109
Constitution du capital de prévoyance assurés actifs		4'899'401	-21'239'863
Constitution de réserve mathématique pour retraités	5.4	-24'730'453	-5'399'641
Constitution / Dissolution de provisions techniques	5.5	294'838	-886'502
Rémunération du capital de prévoyance assurés actifs	5.2	-11'685'213	-7'552'253
Constitution de réserve de contributions de l'employeur	6.9	-192'101	-134'181
Dissolution de réserve de contributions de l'employeur	6.9	34'756	36'331
Produits de prestations d'assurance		228'730	210'952
Prestations d'assurance		228'730	210'952
Charges d'assurance	7.3	1'986'426	198'670
Primes de risque		-2'257'239	-3'463'566
Primes de frais		-175'889	-230'904
Participation aux excédents de « La Mobilière »		3'969'363	3'451'799
Subventions du fonds de garantie		450'191	441'341
Résultat net de l'activité d'assurance		-14'495'075	-8'749'733

COMPTES D'EXPLOITATION du 1^{er} janvier au 31 décembre (suite)

	Numéro annexe	2015 Frs	2014 Frs
Report		-14'495'075	-8'749'733
Résultat net des placements	6.7.2	6'840'433	32'649'246
Résultat liquidités dans dépôts de titres		-105'673	122'838
Résultat devises avec couverture de change		430'422	-1'965'543
Résultat obligations en Frs		46'898	49'670
Résultat obligations Suisse et étranger en Frs		314'284	8'966'929
Résultat obligations étranger en ME		-434'620	406'288
Résultat immobiliers		3'125'680	5'834'436
Résultat placements immobiliers directs		6'504'271	788'779
Résultat actions Suisse		2'532'581	5'077'678
Résultat actions étranger		-89'254	15'895'639
Résultat infrastructures		225'341	144'054
Résultat matières premières		-4'075'977	-2'187'896
Résultat private equity		326'749	1'010'889
Résultat autres placements alternatifs		78'768	179'906
Sous-total résultat dépôt de titres	6.7.2	8'879'470	34'323'667
Résultat moyens opérationnels	6.7.1	-53'808	-11'519
Frais d'administration des placements	6.7.1	-1'985'229	-1'662'902
Autres produits		9'067	15'561
Produits de prestations fournies		9'067	15'561
Autres frais		-471	-2'976
Frais d'administration		-1'389'509	-885'587
Administration générale, frais ordinaires	7.4	-612'779	-548'274
Administration générale, frais extraordinaires	7.4	-443'368	0
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	7.4	-101'924	-88'816
Autorité de surveillance	7.4	-12'180	-8'300
Frais de marketing et de publicité		-185'862	-195'629
Frais de courtage		-33'396	-44'568
Excédent de produits / de charges modification de la réserve de fluctuation de valeurs		-9'035'555	23'026'511
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	9'035'555	-23'026'511
Excédent de produits		0	0

Annexes aux comptes annuels

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

En tant qu'institution de prévoyance, la CP FSA, qui revêt la forme d'une fondation, a pour but la prévoyance professionnelle des membres de la Fédération Suisse des Avocats, des indépendants des branches professionnelles similaires, en particulier les notaires et leur personnel, ainsi que des survivants des personnes assurées.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie LPP

La CP FSA remplit les conditions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et des dispositions d'exécution y relatives, en particulier en rapport avec la LPP obligatoire. La CP FSA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne (n° BE.0830), et s'acquitte des contributions légales au fonds de garantie LPP.

1.3 Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du 30 novembre 1983, actualisé le 16 novembre 2010 ;
Règlement de prévoyance du 12 juin 2013, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
Règlement de placement du 12 novembre 2014, en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2014 ;
Règlement relatif à la liquidation partielle du 13 avril 2010, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
Règlement des provisions du 25 septembre 2014, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
Règlement d'organisation du 21 novembre 2013, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
Règlement sur les émoluments du 12 juillet 2013, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2013.

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Membres du Conseil de fondation : représentants des employeurs

Dr. Franz Xaver Muheim, avocat	Président de la CP FSA, commission des placements
Me Markus Fischer, avocat	Président de la commission des placements
Me Stephan Imboden, avocat	Commission des placements

Membres du Conseil de fondation : représentants des employés

René Rall	Commission des placements
Me Anina Hofer, avocate	du 01.01.2015 au 31.12.2015
Me Annette Wisler Albrecht, avocate	dès le 01.01.2015

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour la période de 2015 à 2019.

Hermann Soltermann, économiste d'entreprise ESCEA	
Expert-comptable diplômé	Gérant

Les membres du Conseil de fondation ainsi que le gérant signent à deux à titre collectif. Le gérant bénéficie de la signature individuelle pour les affaires courantes.

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance, réassurance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Deprez Experten AG, Christoph Furrer, expert diplômé en assurances de pension, Neus-
tadtgasse 7, 8001 Zurich.

Organe de révision

HB&P Wirtschaftsprüfung AG, Stephan Scheuring, expert-comptable diplômé, St. Alban-
Anlage 44, 4010 Bâle.

Contrôle des investissements

Complementa AG, Andrea Funk, Gaiserwaldstrasse 14, 9015 St-Gall.

Conseiller en matière de placement de capitaux

PPCmetrics SA, Reto Heldstab, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich.

Autorité de surveillance

ABSPF, Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations,
Belpstrasse 48, Case postale, 3007 Berne.

Réassurance

Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Chemin de la Redoute 54, 1260 Nyon 1.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

Modification du portefeuille d'assurés (nombre de personnes)

	Portefeuille au			Portefeuille au
	31.12.2014	Entrées	Sorties	31.12.2015
Assurés actifs	1'491	359	-340	1'510
Rentes de vieillesse	112	27	-1	138
Rentes d'enfant de retraité	5	0	-2	3
Rentes d'invalidité	19	10	-10	19
Rentes d'enfant d'invalidité	2	1	0	3
Rentes de partenaire	10	1	0	11
Rentes d'orphelin	5	1	-3	3
TOTAL DU PORTEFEUILLE	1'644	399	-356	1'687

	Nombre de personnes	
	2015	2014
Composition des sorties d'assurés actifs		
Sorties / changements d'employeur	-274	-221
Résiliations	-3	-18
Cessations de l'activité indépendante	-10	-11
Retraités	-36	-26
Personnes invalides	-17	-3
TOTAL sorties assurés actifs	-340	-279

	2015	2014
Composition des entrées d'assurés actifs		
Entrées / changements d'employeur	296	252
Nouvelles affiliations	63	94
TOTAL entrées assurés actifs	359	346

Les prestations d'invalidité et de décès, y compris les prestations aux survivants, sont réassurées auprès de la « Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA », Nyon. Cette dernière verse les rentes d'invalidité directement aux assurés.

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La fondation propose les plans de prévoyance Basis et Confort, financés conjointement par l'employeur et les salariés. La CP FSA a également introduit les plans Patron et Familia, qui s'adressent en particulier aux avocates et avocats indépendants. En cas d'ajournement de la retraite, la CP FSA propose le plan de prévoyance Senior. Le but des plans de prévoyance (qui vont au-delà du plan LPP minimum obligatoire) consiste à offrir aux assurés une solution de prévoyance optimale en tout temps. Selon le plan de prévoyance choisi, l'accent peut être mis sur la couverture du risque en cas d'invalidité et de décès, ou sur l'épargne pour les prestations de retraite. De plus, la CP FSA propose depuis le 1^{er} janvier 2012, des plans de prévoyance avec capital-décès complémentaire à des conditions très avantageuses.

3.2 Financement, méthodes de financement

Les plans de prévoyance sont financés de 2 manières :

- Prestations de risque : Elles sont fournies selon le principe de la primauté des prestations. Les prestations définies en pourcent du salaire assuré (en cas d'invalidité et de décès) sont financées par les primes.
- Prestations de vieillesse : Elles sont fournies selon le principe de la primauté des cotisations. Les rentes de vieillesse correspondent au capital d'épargne individuel accumulé, multiplié par le taux de conversion actuariel.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

L'activité de prévoyance se conforme au règlement de prévoyance ainsi qu'à ses avenants. Ceux-ci sont publiés sur le site Internet www.cp.sav-fsa.ch.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et l'évaluation reposent sur les prescriptions prévues par le code des obligations (CO) et la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent fidèlement la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respectent les normes Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2015 :

- Titres : les titres (actions, obligations et placements collectifs dans toutes les catégories de placements) sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices/pertes sur cours réalisés et non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans le résultat des catégories de placements correspondantes.
- Placements immobiliers directs : Suite au développement positif du marché ces dernières années, les immeubles loués (mis à part le bien immobilier Mùchenbuchsee qui doit être rénové) ont été revalorisés durant l'exercice 2015, afin tenir compte de leur valeur de marché. La valeur de rendement brut avec un taux de capitalisation de 4.5 % a servi de base pour la revalorisation. Le rendement brut des immeubles intégralement loués s'élève ainsi à 4.5 %. En ce qui concerne les immeubles en cours de construction, les frais d'investissement sont activés jusqu'au moment de la location.
- Devises étrangères : les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices/pertes sur cours réalisés et non réalisés qui en résultent

CP FSA

sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. La CP FSA couvre en partie les placements en monnaies étrangères contre le risque de change.

- Les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont déterminés chaque année par l'expert en matière de prévoyance professionnelle selon des principes reconnus sur des bases techniques généralement admises. Le contrat de réassurance des risques d'invalidité et de décès avec la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon, a entièrement été pris en compte.
- L'inscription au bilan des autres actifs et passifs s'effectue à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes d'évaluation, des principes comptables et de présentation des comptes

À l'exception de la réévaluation des biens immobiliers afin de tenir compte de la valeur de marché, les principes d'évaluation n'ont subi aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La caisse de pension est une caisse semi-autonome. Les risques actuariels liés au décès et à l'invalidité sont couverts par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA dans le cadre d'un contrat de réassurance conclu au 1^{er} janvier 2005. Swiss Life a transmis les dossiers des bénéficiaires de rentes d'invalidité à la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA avec effet au 1^{er} janvier 2005. À compter de cette date, celle-ci se charge de verser les rentes d'invalidité aux assurés.

Les réserves mathématiques pour les rentes de vieillesse et de survivants ont été calculées avec un intérêt technique de 2.25 % (contre 2.75 % lors de l'exercice précédent).

Les réserves techniques sont mentionnées au chiffre 5.5.

5.2 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

	2015	2014
	Frs	Frs
État du capital de prévoyance au 01.01.	409'750'058	380'957'943
Cotisations d'épargne employés	12'362'146	12'031'564
Cotisations d'épargne employeurs	12'362'146	12'031'564
Rachats	17'340'840	20'490'327
Apports de libre passage	10'059'494	11'075'279
Remboursements versements anticipés EPL / divorce	243'579	117'484
Prestations de libre passage lors de sorties	-16'477'277	-11'470'594
Paievements en espèces	-9'314	-6'832
Report sur capital des rentiers	-18'955'469	-5'684'360
Versements anticipés EPL / divorce	-799'175	-584'400
Dissolution suite à retraite, décès, invalidité	-21'091'244	-16'760'170
Rémunération du capital de prévoyance (3.0 % voire 1.75 % / exercice précédent 2.0 % voire 1.75 %)	11'685'214	7'552'253
Total capital de prévoyance assurés actifs 31.12.	416'470'997	409'750'058

Le Conseil fédéral a fixé le taux d'intérêt pour la part obligatoire des avoirs de vieillesse à 1.75 % pour l'exercice 2015. Le Conseil de fondation a décidé, lors de sa séance du 12 novembre 2014, de rémunérer la totalité des avoirs de vieillesse (part obligatoire et surobligatoire) des assurés sortant en 2015 à un taux d'intérêt de 1.75 %. Par décision du 7 décembre 2015, le Conseil de fondation a accordé un taux d'intérêt supplémentaire de 1.25 % (contre 0.25 % lors de l'exercice précédent) de rémunération de la totalité des avoirs de vieillesse 2015 pour l'effectif des assurés au 31 décembre 2015.

5.3 Somme totale des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2015	2014
	Frs	Frs
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	83'610'689	80'911'715
Taux d'intérêt minimal, fixé par le Conseil fédéral	1.75%	1.75%

5.4 Évolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes

	2015	2014
	Frs	Frs
État de la réserve mathématique au 01.01.	50'515'902	45'116'261
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	24'795'326	5'399'641
Total réserve mathématique bénéficiaires de rentes	75'311'228	50'515'902

Nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse

et de survivants

152

127

La réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et survivants a été calculée avec un taux d'intérêt technique de 2.25 % (contre 2.75 % lors de l'exercice précédent). Les bases techniques « LPP 2010 » utilisées jusqu'alors ont été adaptées aux nouvelles bases « LPP 2015 ». Comme la rémunération des avoirs de vieillesse prescrite ces dernières années par le Conseil fédéral ne pourra probablement pas être réalisée, et vu que l'espérance de vie ne cesse constamment d'augmenter, le Conseil de fondation a décidé par voie circulaire du 7 mai 2014, de réduire le taux de conversion des rentes de 6 % à 5.8 % avec effet au 1^{er} janvier 2016. Les assurés actifs ont versés ces dernières années un montant important de cotisations en faveur des bénéficiaires de rentes. Suite à la réduction des taux de conversion des rentes et du taux d'intérêt technique, les fausses solidarités entre jeunes et personnes âgées disparaissent en grande partie.

Le Conseil de fondation a décidé le 7 décembre 2015 de ne pas accorder de compensation pour les rentes (de vieillesse, d'invalides et de survivants) suite au renchérissement négatif en 2015.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Composition des provisions techniques	2015	2014
	Frs	Frs
Supplément de longévité de 0.5 % par année depuis le 31 décembre 2010 sur la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	0	1'010'318
Provisions pour perte sur retraite	1'268'408	552'928
Total provisions techniques	1'268'408	1'563'246
	2015	2014
	Frs	Frs
État des provisions techniques au 01.01.	1'563'246	676'744
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	-294'838	886'502
Total provisions techniques au 31.12.	1'268'408	1'563'246

Suite au changement des bases techniques de « LPP 2010 » à « LPP 2015 », la CP FSA a renoncé au supplément de longévité durant l'exercice en cours. Une provision sera créée annuellement pour les pertes sur retraite futures attendues.

5.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2015	2014
	Frs	Frs
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	493'050'633	461'829'206
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	493'050'633	461'829'206
Surcouverture	37'127'268	46'162'824
Disponible pour couvrir les engagements réglementaires	530'177'901	507'992'030
Degré de couverture	107.5%	110.0%

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement, gestion des placements, règlement de placement

Me Markus Fischer, avocat	Président de la commission des placements depuis le 01.04.2007
Me Stephan Imboden, avocat	Membre de la commission des placements depuis le 01.10.2008
Dr. Franz Xaver Muheim, avocat	Membre de la commission des placements depuis le 01.10.2007
René Rall	Membre de la commission des placements depuis le 01.10.2007
Comptabilité des titres et contrôle des investissements	Complementa AG, Andrea Funk, St-Gall
Conseils en placement	PPCmetrics SA, Reto Heldstab et Dr. Dominique Ammann, Zurich (depuis le 01.04.2007)
Mandats de gestion de fortune et dépositaires	Crédit Suisse Asset Management, Zurich, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Genève, et UBS SA, Zurich
Gestion des placements monétaires	Secrétariat CP FSA
Gérance d'immeubles	Profitass AG, Daniel Amacher, Aeschi / SO Mössinger Immobilien, Herbert Mössinger, Liebefeld (Berne)
Règlement de placement	du 12.11.2014, en vigueur depuis le 01.12.2014

6.2 Utilisation de l'extension des possibilités de placement avec résultat du rapport (art. 50, al. 4 OPP 2)

La CP FSA fait usage de l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50, al. 4 OPP 2. Voir remarques sur les placements en or au chiffre 6.4.

Les prescriptions de placement selon l'OPP 2 étaient respectées au 31 décembre 2015.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2015	2014
	Frs	Frs
État de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	46'162'824	23'136'313
Dissolution / Constitution		
de la réserve de fluctuation de valeurs	-9'035'555	23'026'511
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	37'127'269	46'162'824
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	71'492'342	66'965'235
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	-34'365'073	-20'802'411
Engagements (capitaux de prévoyance)	493'050'632	461'829'206
Réserve de fluctuation de valeurs disponible		
en % des engagements	7.5%	10.0%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs		
en % des engagements	14.5%	14.5%

Le calcul de l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est conforme au règlement de placement et a été effectué selon la méthode dite économique-financière en collaboration avec M. le Dr. Dominique Ammann de la société PPCmetrics SA, à Zurich. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est défini en pourcent des engagements. Le niveau de sécurité souhaité à atteindre se monte à 97.5 % sur une année. La stratégie de placement actuelle nécessite une réserve de fluctuation de valeurs d'environ 14.5 % des capitaux de prévoyance.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements	31.12.2015		31.12.2014		dès le 30.6.2012
	Total Frs	Part %	Total Frs	Part %	Stratégie %
Liquidités moyens opérationnels	15'104'789	2.8	32'096'380	6.2	4.0
Créances	5'446'815	1.0	4'887'261	0.9	0.0
Compte de régularisation actif	2'609'302	0.5	389'567	0.1	0.0
Liquidités dans dépôts de titres	2'176'668	0.4	6'646'876	1.3	0 - 15
Obligations Suisse et étranger en Frs	199'177'538	37.1	174'841'187	33.9	27.0
Obligations en ME (hedged)	32'191'242	6.0	32'460'822	6.3	17.0
Total valeurs nominales	256'706'354	47.9	251'322'093	48.8	48.0
Immobiliers	112'667'519	21.0	90'565'243	17.6	17.0
Actions Suisse	42'569'181	7.9	43'233'861	8.4	8.0
Actions étranger	96'285'313	17.9	108'740'076	21.1	19.0
Infrastructures	4'809'668	0.9	3'071'920	0.6	2.0
Matières premières	19'661'858	3.7	13'758'642	2.7	5.0
Private equity	2'495'554	0.5	2'928'058	0.6	1.0
Autres placements alternatifs	1'254'024	0.2	1'607'442	0.3	0.0
Total valeurs réelles	279'743'117	52.1	263'905'242	51.2	52.0
Total somme du bilan	536'449'471	100.0	515'227'335	100.0	100.00

Calcul selon OPP2

Maximas
selon OPP2

Placements à court terme	25'337'574	4.7%	44'020'084	8.5%	
Obligations	231'368'780	43.1%	207'302'009	40.2%	
Actions	138'854'494	25.9%	151'973'937	29.5%	50.0%
Immobiliers	112'667'519	21.0%	90'565'243	17.6%	30.0%
Placements alternatifs	28'221'104	5.3%	21'366'062	4.1%	15.0%
Total somme du bilan	536'449'471	100.0%	515'227'335	100.0%	

Liquidités moyens opérationnels

Durant les deux dernières semaines du mois de décembre 2015, des rachats d'années de cotisations manquantes d'un montant d'environ Frs 7 millions (contre Frs 10 millions lors de l'exercice précédent) ainsi que des paiements de cotisations ordinaires de l'ordre de Frs 2 millions (inchangés par rapport à l'exercice précédent) ont une nouvelle fois été versés à la CP FSA. Le Conseil de fondation a décidé de conserver un niveau de liquidités bas, ceci afin d'éviter les intérêts négatifs des banques et de Postfinance. La CP FSA y est en grande partie parvenue. Le poste « liquidités moyens opérationnels » ne s'élevait de ce fait qu'à environ Frs 15.1 millions en fin

d'année (contre Frs 32.1 millions lors de l'exercice précédent). Ce montant est entre autres utilisé en tant que réserve de liquidité pour le versement des prestations en capital lors de départs à la retraite, pour les prestations de sortie ainsi que les paiements de primes au réassureur.

Placements directs dans l'immobilier

La CP FSA possède les biens immobiliers Schöngrün/SO (valeur de marché de Frs 14.3 millions), Aarenau (valeur de marché de Frs 20.3 millions) ainsi que Münchenbuchsee (valeur d'acquisition de Frs 3.5 millions), tout trois intégralement loués. Durant l'exercice 2015, le bien immobilier Schöngrün a été revalorisé de Frs 1'750'000 et celui d'Aarenau de Frs 3.5 millions, afin de tenir compte de leur valeur de marché respective. La valeur de rendement avec un taux de capitalisation de 4.5 % a servi de base. Le rendement brut des immeubles loués se monte ainsi en moyenne à 4.5 % (à l'exception du bien immobilier Münchenbuchsee qui a besoin d'entretien).

Durant l'exercice en cours, la CP FSA a acquis de l'entrepreneur général Generalisa AG, Wolle-
rau, un projet de construction à Bonstetten pour un montant de Frs 20 millions. Elle a également acquis de l'entrepreneur général Steiner AG, Zurich un projet immobilier à Oftringen pour plus de Frs 35 millions. La CP FSA espère obtenir un rendement brut de 4 % avec l'achat de ces deux projets. Les locations devraient pouvoir débuter fin 2017.

Placements en or

La CP FSA dispose au 31 décembre 2015 de placements en or d'une valeur d'environ Frs 10.8 millions. Ceux-ci sont réalisés par des fonds de placements à gestion passive du Crédit Suisse (CSIF II Gold blue). Le Conseil de fondation a, ces dernières années, examiné plusieurs fois la sécurité et la répartition du risque des placements en capitaux au sens de l'art. 50, al. 2 OPP 2. Les analyses systématiques se sont portées sur la capacité de l'institution de prévoyance à supporter les risques, en tenant compte de la sollicitation des responsables appelés à assumer les risques, ainsi que sur la base de la fortune disponible. Le Conseil de fondation est arrivé à la conclusion lors de la fixation et de la réalisation de la stratégie de placement, qu'une extension des possibilités de placement (investissement dans l'or) est conforme au but et correspond aux principes réglementaires en matière de gestion de fortune. L'extension des possibilités de placement se base sur un règlement de placement qui satisfait aux exigences de l'art. 49a OPP 2. Suite à l'analyse de la capacité de l'institution de prévoyance à supporter les risques et à l'évaluation des risques de placement, le Conseil de fondation considère que les conditions de l'art. 50, al. 1-3 sont respectées.

Appels de capitaux en suspens dans le domaine des placements en private equity

La CP FSA a investi dans trois fonds de private equity. La valeur de marché de ces placements s'élève à Frs 7.4 millions au 31 décembre 2015 (contre Frs 6.5 millions lors de l'exercice précédent). Les appels de capitaux en suspens à la date de la clôture du bilan se montaient à Frs 7.7 millions (contre Frs 9.5 millions lors de l'exercice précédent).

Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)

La CP FSA a seulement investi dans des fonds pour lesquels la participation aux assemblées générales de sociétés anonyme cotées en bourses et l'établissement de rapports correspondants ne sont pas nécessaires.

Placements avec frais de gestion non transparents

CP FSA

La CP FSA n'a investi que dans des placements avec frais de gestion transparents.

6.5 Produits dérivés en cours

		Valeur de marché au 31.12.2015	Valeur de marché au 31.12.2014
		Frs	Frs
Contrats à terme sur devises en cours			
Créances	CHF	9'400'000	12'600'000
Engagements	EUR	-9'407'668	-12'503'973
Engagements (levée de la couverture en 2015)	USD	-	-
Total		-7'668	96'027

Ces opérations à terme sur devises ont été conclues, afin de réduire les éventuelles pertes sur les placements en capitaux dans les marchés de changes.

6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

		Valeur de marché au 31.12.2015	Valeur de marché au 31.12.2014
		Frs	Frs
Cocontractant			
Crédit Suisse		0	0
Total		0	0

Le Conseil de fondation a renoncé depuis le mois de janvier 2008 déjà, à effectuer des placements en securities lending, le risque de ces placements étant trop élevé par rapport au rendement pouvant être réalisé. Des placements en securities lending sur une base sûre sont en partie compris dans les fonds.

6.7 Explications du résultat net des placements

6.7.1 Explications des éléments essentiels du résultat net

	2015	2014
	Frs	Frs
Produits d'intérêts provenant des liquidités	4'113	27'022
Intérêts rémunérateurs sur prestations de sortie	-57'921	-38'541
Résultat net liquidités et placements sur le marché monétaire	-53'808	-11'519

Composition des frais d'administration des placements

	2015	2014
	Frs	Frs
Honoraires pour gestion de fortune (banques)	504'030	436'068
Frais d'administration des placements cachés des fonds	1'092'279	939'047
Frais de gestion des biens immobiliers Schöngrün, Aarenau et Münchenbuchsee	83'593	40'632
Autres frais d'administration des placements	305'327	283'436
à déduire : rétrocessions reçues	0	-36'281
Frais d'administration des placements	1'985'229	1'662'902

La CP FSA ne renonce pas aux rétrocessions. Elle exige leur remboursement de la part des banques.

Calcul des frais d'administration des placements par rapport au capital investi

	2015	2014
	Frs	Frs
Valeur de marché de la fortune		
au début de l'année	515'227'335	455'553'954
à la fin de l'année	536'449'471	515'227'335
Capital investi moyen	525'838'403	485'390'645
Total frais d'administration des placements en Frs	1'985'229	1'662'902
Total frais d'administration des placements en %	0.38%	0.34%

6.7.2 Rendement des placements

	2015	2014
	Frs	Frs
Rendement net de la fondation		
Somme au bilan au début de l'année	515'227'335	455'553'954
Somme au bilan à la fin de l'année	536'449'471	515'227'335
Avoir moyen (non pondéré)	525'838'403	485'390'645
Produit net de la fondation (après déduction des frais d'administration des placements)	6'840'433	32'649'246
Rendement net de la fondation	1.3%	6.7%

Durant l'exercice 2015, les biens immobiliers Schöngrün (SO) et Aarenau ont été revalorisés pour un montant total de Frs 5'250'000 afin de tenir compte de leur valeur de marché respective. Sans prendre en considération cette revalorisation, le rendement net de la fondation s'élève à 0.3 %.

CP FSA

Les placements en capitaux ont été gérés par les banques Crédit Suisse et Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, (LOAM) Genève, selon les objectifs définis par la commission des placements de la CP FSA.

6.8 Placements des moyens opérationnels

	2015	2014
	Frs	Frs
Caisse, poste	12'390'158	21'200'307
Divers comptes bancaires	2'712'633	895'464
Placements à terme fixe	1'998	10'000'609
Liquidités et placements sur le marché monétaire	15'104'789	32'096'380

	2015	2014
	Frs	Frs
Impôts anticipés	938'579	672'053
Autres créances	938'579	672'053

6.9 Explications de la réserve de contributions de l'employeur

	2015	2014
	Frs	Frs
État au 01.01.	258'618	159'134
Affectation	192'101	134'181
Utilisation	-34'756	-36'331
Intérêt de 0 % (exercice précédent 1 %)	0	1'634
Total réserve de contributions de l'employeur	415'963	258'618

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation actif

	2015	2014
	Frs	Frs
Compte de régularisation actuariel	2'473'959	330'000
Autres régularisations	135'343	59'567
Total compte de régularisation actif	2'609'302	389'567

L'excédent provenant du contrat de réassurance avec la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon, est indiqué au chiffre 7.3. Le montant de la participation aux excédents de la Mobilière de Frs 2'173'958 pour l'année 2015 est connu pour la première fois lors de l'établissement des comptes annuels (cf. chiffre 7.3 ci-dessous).

7.2 Compte de régularisation passif

	2015	2014
	Frs	Frs
Compte de régularisation gestion de la caisse de pension	686'776	173'054
Compte de régularisation provisions	0	10'426
Total compte de régularisation passif	686'776	183'480

Provisions

La CP FSA a versé aux intermédiaires une provision d'affiliation unique de 3 % sur la prime annuelle de l'année d'affiliation et de 3 ‰ sur la prestation de libre passage apportée l'année d'affiliation. Le montant total des provisions s'est porté à Frs 13'396 durant l'exercice 2015 (contre Frs 24'568 l'exercice précédent), et est pris en compte dans les frais de courtage. De plus, la CP FA verse à la Fédération Suisse des Avocats (service de conseil) depuis l'exercice 2011, un dédommagement forfaitaire annuel de Frs 20'000 pour son activité d'intermédiaire de contrats d'affiliation.

7.3 Charges d'assurance

	2015	2014
	Frs	Frs
Primes de risque au réassureur (La Mobilière)	2'257'239	3'463'566
Primes de coûts au réassureur (La Mobilière)	175'889	230'904
Participation aux excédents de la réassurance pour 2014/2013	-802'090	-3'451'799
Participation aux excédents de la réassurance pour 2015	-2'173'958	0
Remboursement partiel de la provision pour sinistres tardifs	-993'315	0
Subventions du fonds de garantie	-450'191	-441'341
Total produits / charges d'assurance	-1'986'426	-198'670

L'excédent provenant du contrat de réassurance avec la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon, est crédité chaque année au compte d'exploitation. Tous les assurés profitent des primes de risque avantageuses. Depuis la scission de Swiss Life, la CP FSA a réduit les cotisations de risque de ses assurés en partie jusqu'à 70 %. La dernière réduction des primes (jusqu'à 30 %) a eu lieu durant l'année 2014, à l'occasion du jubilé des 30 ans de la CP FSA. Ces réductions sont possibles grâce à l'évolution favorable des risques invalidité et décès. La réduction des taux des primes a été maintenue lors de l'exercice 2015.

7.4 Frais d'administration

	2015	2014
	Frs	Frs
Charges de personnel	310'614	302'590
Charges d'exploitation, y c. loyer	69'463	64'544
Charges informatiques	87'531	76'504
Conseil de fondation, sauf commission des placements	109'540	71'488
Organe de révision et expert en caisses de pension	101'924	88'816
Autorité de surveillance	12'180	8'300
Honoraires divers	35'631	33'148
Total frais d'administration ordinaires	726'883	645'390
Frais d'administration uniques et extraordinaires	443'368	0
Total frais d'administration	1'170'251	645'390
Nombre d'assurés y c. bénéficiaires de rentes	1'687	1'644
Frais d'administration ordinaires (sans frais extraordinaires ni frais de gestion des placements) par assuré	431	393

Frais d'administration

Les projets suivants ont été mis en route durant l'exercice 2015 et dont une grande partie a déjà pu être réalisée :

- Remplacement du matériel informatique et des logiciels en partie en service depuis une dizaine d'années : en particulier le nouveau programme de gestion des assurés X-Plan ainsi qu'Abacus et le serveur,
- Révision totale du règlement de prévoyance 2017,
- Introduction de plans de prévoyance encore plus attractifs dès 2017, y c. le règlement,
- Recherche et embauche de nouveaux collaborateurs/de nouvelles collaboratrices.

Les frais de ces projets sont pris en compte dans les frais d'administration uniques et extraordinaires, à l'exception des charges du Conseil de fondation et de l'expert en caisses de pension.

Les indemnités des membres de la commission des placements de Frs 33'000 (exercice précédent : Frs 31'000) sont comprises dans les frais de gestion des placements.

8. Conditions de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement aucune condition inachevée auprès de l'autorité de surveillance.

9. Autres données concernant la situation financière

9.1 Résiliations de contrat au 31 décembre 2015 et liquidations partielles 2015

Les conditions à une liquidation partielle sont remplies dans les cas suivants (selon le règlement sur la liquidation partielle du 16 avril 2010, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010) :

- a) réduction considérable de l'effectif des assurés ;
- b) restructuration d'une entreprise affiliée ;
- c) résiliation d'un contrat d'affiliation.

Les études mentionnées ci-dessous ont résilié le contrat d'affiliation en juin 2015 avec effet au 31 décembre 2015 :

- Me Ettisberger Marco, Coire,
- Me Martinelli Alessandro, Lugano,
- Me Zinsli Gian-Reto, Coire.

Le Conseil de fondation constate l'existence d'une situation de liquidation partielle et décide de l'exécution d'une telle liquidation. Il a également décidé de transférer le 100 % des avoirs de vieillesse, étant donné qu'aucun fonds libre n'est disponible au 31 décembre 2015.

9.2 Mise en gage de titres

Lors de l'exercice 2015, les titres en monnaie étrangère d'un montant de Frs 10 millions ont été couverts contre le risque de change (cf. chiffre 6.5). La CP FSA a signé un contrat de vente pour l'acquisition d'un projet de construction à Bonstetten. Le prix d'achat de Frs 19 millions est à verser au moment de l'achèvement du bâtiment en hiver 2017. Le Crédit Suisse a en ce sens fait une promesse de paiement irrévocable. Pour ce faire, les titres du portefeuille du Crédit Suisse ont été mis en gage pour un montant de Frs 29 millions (contre Frs 10 millions lors de l'exercice précédent).

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun.

11. Rapport de l'organe de révision

St. Alban-Anlage 44
4010 Basel
Telefon 061 279 98 98
Telefax 061 279 98 81
www.hbp-wirtschaftspruefung.ch

HB&P Wirtschaftsprüfung AG

HB&P

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de la
**Caisse de pension Fédération
Suisse des Avocats (CP FSA)
Bern**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance de la Caisse de pension Fédération Suisse des Avocats (CP FSA) pour l'exercice arrêté au **31 Décembre 2015**.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels

dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 Décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

HB&P Wirtschaftsprüfung AG


HB&P

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Basel, le 26 avril 2016
sc-2

HB&P Wirtschaftsprüfung AG


Stefan Scheuring
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé


Andreas Felber
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé